

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **Inventer l'Internet de demain, le défi des entreprises d'aujourd'hui**

Mardi 19 octobre, dans les salons de l'hôtel Potocki, où siège la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, s'est déroulée une matinée consacrée aux opportunités et aux risques liés au développement des réseaux sociaux et à l'arrivée prochaine des nouvelles extensions Internet.

L'événement, intitulé "Réseaux sociaux, noms de domaine : de nouveaux défis pour les entreprises", était organisé conjointement par l'IRPI (Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle), un institut de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, et le Conseil en noms de domaine INDOM.

C'est devant près de 200 professionnels que Jérôme Frantz, le Vice-président de l'IRPI, a ouvert le débat. Il a notamment rappelé que l'évolution rapide des réseaux sociaux et des noms de domaine était source d'opportunités pour les entreprises mais aussi de risques en matière de propriété intellectuelle : "des stratégies sont à mettre en place afin que les entreprises se développent sur Internet, en toute sécurité". Avant d'inviter les experts à s'exprimer, Jérôme Frantz a souligné qu'aujourd'hui, il devenait "stratégique pour les entreprises d'aller là où se trouvent les internautes, potentiels clients, qui délaissent de plus en plus les sites institutionnels au profit des réseaux sociaux."

Y a-t-il péril en la demeure ? Non, à condition que les entreprises s'organisent et définissent clairement leurs objectifs, que ce soit en matière de nommage ou de présence sur les réseaux. Elles ne peuvent plus se permettre de seulement réagir, mais doivent dès maintenant anticiper les évolutions en cours. En effet, avec d'un côté, le succès des réseaux sociaux et leur développement fulgurant (plus de 500 réseaux existants dans le monde et plus de 530 millions de membres Facebook à mi-octobre 2010) ; de l'autre côté, un nombre d'extensions croissant (276 aujourd'hui, plus d'un millier demain), la donne se complexifie pour les entreprises. Du défi qu'elles ont à relever aujourd'hui dépend donc leur présence sur l'Internet de demain.

### **A propos de l'IRPI**

Créé par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, en partenariat avec l'Université Panthéon Assas (Paris II), l'Institut de Recherche en Propriété Intellectuelle est un centre de ressources, d'études et d'information sur les divers droits de propriété intellectuelle. Organisme d'observation et de réflexion prospective, l'IRPI est à la pointe de l'actualité juridique et économique. Il organise de nombreuses manifestations : colloques et séminaires thématiques permettant à des experts de tous pays de confronter et d'échanger leurs analyses. Pour plus d'informations consultez : [www.irpi.ccip.fr](http://www.irpi.ccip.fr)

### **A propos d'INDOM**

INDOM est le leader français des Conseils en nom de domaine pour les grandes entreprises. Registrar Ican et acteur historique du nommage sur Internet depuis 1999, INDOM comprend une équipe dédiée de 40 spécialistes capables d'apporter une réponse immédiate à toute question concernant les noms de domaine : juristes diplômés en droit des marques ou de l'Internet, conseillers en web-marketing, informaticiens et ingénieurs. Conseil, recherche et dépôt ; gestion administrative et prestations techniques ; assistance et surveillance : INDOM met au service de ses clients ses compétences sur l'ensemble de la chaîne de valeur des noms de domaine sur Internet. Pour plus d'informations consultez : [www.indom.com](http://www.indom.com) et [www.indom.fr](http://www.indom.fr)